

7005. Logiciels.

Aucun.

7006. Technologie.

1. Transfert de «technologie», y compris de permis, directement reliée aux agents de guerre chimique, contrôlés par le VG de précurseurs et équipement à double usage contrôlé par le VG 7001. à 7004.
2. Ces contrôles ne s'appliquent pas à la «technologie» représentant le minimum nécessaire à l'installation, au fonctionnement, à l'entretien et à la réparation des produits dont l'exportation a été autorisée.
3. Ces contrôles ne s'appliquent pas à l'information faisant partie «du domaine public» ou de la «recherche fondamentale».

Catégorie 7010 : Armes biologiques**7011. Équipement, assemblages et composants**

Aucun.

7012. Essais biologiques, inspection et équipement de production, comme ci-dessous :

1. Installations de confinement complètes à niveau de confinement P3 et P4.

Note technique :

Installations de confinement complètes conformes aux critères de confinement P3 ou P4 (BL3, BL4, L3, L4, BSL3, BSL4), prescrits dans le Manuel de biosécurité en laboratoire de l'OMS. (Genève, 1983, 2ème édition)

2. Fermenteurs permettant la culture de micro-organismes pathogènes et de virus ou la production de toxines, sans propagation d'aérosol, et d'une capacité supérieure ou égale à 100 litres.

Note technique :

Aux fins de l'article 7012.2., les sous-groupes de fermenteurs comprennent les bioréacteurs, les chémostats et les systèmes à débit continu.

3. Centrifugeuses permettant la séparation en continu de toutes les caractéristiques suivantes :

- a. microorganismes pathogènes, sans propagation d'aérosol, ayant débit supérieur à 100 litres/h;
- b. comportant des éléments d'acier ou de titane polis;
- c. comportant des joints d'étanchéité doubles ou multiples dans la zone de confinement des vapeurs; **et**
- d. permettant la stérilisation *in situ* des vapeurs sans être ouvertes.

Note technique :

Aux fins de l'article 7012.3., les centrifugeuses comprennent les décanteuses.

4. Matériel de filtration à courants croisés (écoulement tangentiel) pouvant effectuer la séparation en continu de micro-organismes pathogènes, de virus, de toxines et de cultures de cellules, sans propagation d'aérosol, et ayant toutes les caractéristiques suivantes :

- a. d'une surface égale ou supérieure à 5 m²,
- b. permettant la stérilisation *in situ*.

5. Matériel de lyophilisation stérilisable à la vapeur, avec condenseur d'une capacité supérieure à 50 kg de glace par 24 heures et inférieure à 1 000 kg de glace par 24 heures.
6. Matériel comportant des dispositifs de confinement conformes aux critères P3 ou P4 (BL3, BL4, L3, L4, BSL3, BSL4), ou contenu dans ceux-ci, comme ci-dessous :
 - a. Vêtements protecteurs à ventilation indépendante, protégeant tout le corps ou le haut du corps;
 - b. Enceintes de biosécurité de la catégorie III, ou isolateurs conformes à des normes semblables. (p. ex. isolateurs flexibles, boîtes sèches, cuves anaérobies, boîtes à gants ou hottes à flux laminaire)
7. Chambres d'inhalation d'aérosols conçues pour l'essai d'aérosols contenant des micro-organismes pathogènes, des virus ou des toxines, et d'une capacité de 1 m³ ou plus.

7013. Matières**Agents de guerre biologique****1. Agents pathogènes chez les humains, comme ci-dessous :****Note :**

Sauf si l'agent est sous forme de vaccin.

a. Virus :

1. Virus chikungunya;
2. Virus de la fièvre hémorragique de Congo-Crimée;
3. Virus de la dengue;
4. Virus de l'encéphalite équine de l'Est;
5. Virus d'Ebola;
6. Virus d'Hantaan;
7. Virus de Junin;
8. Virus de la fièvre de Lassa;
9. Virus de la chorioméningite;
10. Virus de Machupo;
11. Virus de Marbourg;
12. Virus du Monkey-pox;
13. Virus de la vallée du Rift;
14. Virus de l'encéphalite transmise par la tique;
15. Virus de la variole;
16. Virus de l'encéphalite équine du Venezuela;
17. Virus de l'encéphalite nord-américaine de l'Ouest;
18. Variole blanche;
19. Virus de la fièvre jaune;
20. Virus de l'encéphalite japonaise;

b. Rickettsies :

1. *Coxiella burnetii*;
2. *Rickettsiae quintana* (*Rochalimea quintana*);
3. *Rickettsiae prowasecki*;
4. *Rickettsiae rickettsii*;

c. Bactéries :

1. *Bacillus anthracis*;
2. *Brucella abortus*;
3. *Brucella melitensis*;
4. *Brucella suis*;
5. *Chlamydia psittaci*;
6. *Clostridium botulinum*;
7. *Francisella tularensis*;
8. *Burkholderia mallei* (*Pseudomonas mallei*);
9. *Burkholderia pseudomallei* (*Pseudomonas pseudo-mallei*);